

Beauvais, le **27 NOV. 2023**

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement
Parc éolien Le Routis à Dargies

Monsieur,

Par bordereau du 28 juillet 2023, le bureau de l'environnement de la direction départementale des territoires a transmis votre « porter à connaissance » relatif au parc éolien susvisé, visant à déplacer le poste de livraison et ajuster le tracé de raccordement électrique lié au déplacement.

Pour rappel, par courriel du 30 octobre 2023, vous aviez abandonné le projet d'augmenter la hauteur initialement prévue en bout de pale des éoliennes, suite au refus des services de l'Armée en date du 20 octobre 2023.

Après examen du dossier et des résultats de ce rapport, il est donné acte par la présente que les modifications sont notables et non substantielles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général



Frédéric BOVET

Société Ferme éolienne Le Routis
A l'attention de M. Denis GRELIER
233 rue du Faubourg Saint Martin
75010 PARIS

03 44 06 12 60
prefecture@oies.gouv.fr
1 place de la préfecture – 60022 Beauvais